

22 mars 1965

Octave Merlier, Professeur à la Faculté des Lettres,
ancien Directeur de l'Institut Français d'Athènes,
Membre Correspondant de l'Académie d'Athènes,

à Madame DE GAULLE,
Présidence de la République, Palais de l'Élysée, Paris.

Madame,

J'ai attendu deux ans pour Vous écrire, à dessein, afin que se calme l'émotion première. Mais le moment semble venu de Vous tenir au courant, afin de Vous prier d'agir, si du moins Vous croyez pouvoir aider à réparer une douloureuse injustice en faveur d'une Française généreuse.

Vous vous souvenez peut-être qu'au cours d'une réception de la Colonie française à Athènes, il y a deux ans, une Française Vous remit une lettre, en Vous priant de la lire, puis, si Vous l'approuviez, de la donner à lire au Général, qui devait, le lendemain, visiter l'Institut Français. Madame DJELEPAS-CHANTRET, qui est de Lille, est une ardente "Gaulliste" depuis Juin 40 - elle l'est toujours - et je n'eus aucune peine à la faire entrer dans le mouvement que j'eus l'honneur d'inspirer en secret, en liaison avec le Général CATROUX, au début de novembre ou de décembre 1940. Elle fut d'ailleurs tout au long de sa vie une admirable Française, dont l'attitude parut déjà en 1914 lorsque, jeune fille de 18 ans, elle interdisait, dans le Nord envahi, au péril de sa vie, à la soldatesque ennemie l'entrée de l'internat dont elle avait la responsabilité.

Madame DJELEPAS - CHANTRET avait pu pouvoir écrire au Général qu'il verrait le lendemain une grande oeuvre, celle d'un bon Français, d'un des siens depuis les jours sombres, etc.: je n'insiste pas; ce Français, c'était moi, éloigné brutalement et cyniquement de la direction de l'Institut par l'Ambassadeur de France de l'époque.

Cette lettre, que Vous avez lue et que le Général a lue, a coûté son poste à Madame DJELEPAS- CHANTRET. Connue en effet de l'Ambassadeur, M. de CHARBONNIERES, elle eut pour conséquence qu'une fois trouvé le motif administratif inattaquable, Madame DJELEPAS - CHANTRET

CHANTRET fut mise à la retraite, quatre mois plus tard, à la rentrée d'octobre...

Certes, elle avait, depuis un an ou deux, atteint la limite d'âge, mais, en raison de sa valeur exceptionnelle et de tous ses mérites, j'avais obtenu sans peine de M. Roger SEYDOUX, un an avant mon départ de Grèce, qu'elle continuât de diriger dans Athènes notre importante Annexe, dont elle avait fait passer les effectifs, en dix ans, de 200 à 1.200 élèves. A cette raison majeure s'ajoutait aussi le fait que l'état de santé de son mari, frappé d'une hémorragie cérébrale incurable, exigeait - et exige encore - des soins très coûteux, que ne couvre pas la Sécurité Sociale, et qui absorbaient alors la moitié de son traitement, et absorbent actuellement la presque totalité de sa pension de retraite.

Condamner Madame DJELEPAS- CHANTRET à cesser son activité de fonctionnaire était en soi une erreur, car on se privait d'une collaboratrice incomparable (son Institut était le seul qui couvrit tous ses frais!); c'était aussi un geste inhumain. Enfin la raison inavouée de cette mesure en faisait un geste odieux.

Vous n'en avez rien su, naturellement. Je suis convaincu que le Général, mis au courant, s'en serait ému. Mais à la démarche qu'il aurait certainement provoquée, il aurait été répondu qu'aucun lien n'était à établir entre la décision prise et la lettre remise. La seule raison, aurait-on dit pour l'impressionner, était que Madame DJELEPAS- CHANTRET avait déjà dépassé la limite d'âge, de 62 ans - je crois- fixée pour la catégorie à laquelle elle appartient.

Si je prends, Madame la Présidente, la grande liberté de Vous écrire aujourd'hui, c'est parce que M. de CHARBONNIERES n'est plus Ambassadeur à ATHENES mais à BERNE, et que, selon les nouvelles qui me parviennent de Grèce, l'actuel Directeur de l'Institut Français d'Athènes, M. Henri EHRET, serait appelé à assumer, dans quelques mois, d'autres fonctions ailleurs.

Ainsi, les deux responsables au premier chef de la mesure dont a été frappée Madame DJELEPAS- CHANTRET n'étant plus en poste à Athènes, il

devient possible d'obtenir pour cette dernière une réparation.

A qui, mieux qu'à Vous, pouvais-je m'adresser?

Ne serait-il pas juste qu'elle fût réintégrée à son poste de Directrice de l'Institut Annexe de Patissia, à Athènes, à partir du premier Octobre prochain, pour une durée d'au moins cinq ans, avec le maximum d'émoluments autorisé par les règlements en vigueur?

Assuré, Madame la Présidente, que Vous exercerez toute Votre autorité pour obtenir la juste mesure réparatrice que je propose en faveur d'une Française du plus grand mérite et de la plus haute valeur morale, je Vous prie de bien vouloir agréer, avec ma profonde reconnaissance, les assurances de mon très respectueux dévouement.